



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : EDUCATION

Vœu - Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) : un statut et des conditions de travail qui ne sont plus acceptables

Depuis la rentrée 2022, plus de 130 000 AESH, pour 80 000 équivalents temps plein travaillés, accompagnent 430 000 enfants en situation de handicap, soit, en moyenne, un minimum de 3 enfants en situation de handicap par AESH, pour un temps de travail de 20 à 24h hebdomadaire. Si le nombre d'AESH a augmenté de 42% en cinq ans, le personnel éducatif constate toujours une forte pénurie due, d'un côté, à plus d'enfants inclus à l'école - et on ne peut que s'en féliciter - et, d'un autre côté, à un statut et des conditions de travail impensables.

Mardi 13 juin 2023, les AESH sont donc une nouvelle fois descendus dans la rue pour attirer votre attention. Car à la faible rémunération, s'ajoute le statut particulièrement précaire : temps partiel imposé, statut contractuel et peu de perspectives d'évolution, morcellement des horaires, répartition sur plusieurs établissements scolaires, déplacements, manque ou absence de formation continue, voir même initiale. Beaucoup d'AESH sont des femmes qui ne touchent pas plus de 850 euros par mois. Aujourd'hui, être AESH c'est être en précarité, souvent en dessous du seuil de pauvreté, augmenté par le contexte d'une forte inflation. Les conditions de formation, de salaires et de travail participent à augmenter le turnover, les difficultés de recrutement, parfois la qualité de l'accompagnement et le nombre bien trop faible d'AESH.

Dysorthographe, troubles de l'attention, difficultés à se déplacer, autisme, dyspraxie, retard mental, surdité, polyhandicap, etc. etc. Accompagner ces enfants aux besoins si différents demande des formations et une attention très particulières... Pourtant, le nombre d'enfants à accompagner par chaque AESH ne cesse d'augmenter, le temps consacré à chaque enfant est en baisse constante et pourtant les besoins sont toujours plus importants.

Un certain nombre de ces enfants avec trouble du comportement sont en attente de places en instituts spécialisés et adaptés. Mais par manque de place, ils sont ainsi gardés et l'école est en première ligne.

Comme les AESH, le corps enseignant s'estime largement démuni face à certaines situations. Pour eux aussi, la formation initiale à l'inclusion d'environ 25 heures est insuffisante. L'heureuse obligation d'accueillir tous les élèves à l'école devient une souffrance quand les AESH et les enseignants ne sont pas formés, préparés et placés dans un contexte propice. L'enjeu enfin se trouve aussi pour l'inclusion des élèves handicapés à l'école, leurs progrès et leur épanouissement.

Les effectifs étant trop faible, en cas d'absence, une AESH n'est pas remplacée. Les ressources réparties entre les écoles ne suffisent pas à satisfaire les besoins de chaque élève. De plus, les classes surchargées ne permettent pas aux élèves en situation de handicap de recevoir l'accompagnement optimal dont ils ont besoin comme les autres élèves.

Le Conseil municipal réunie en ce 19 juin 2023, appellent-ils Monsieur le Ministre de l'Education et le Gouvernement à recruter plus d'AESH en leur établissant un véritable statut et une rémunération en relation avec l'implication, le dévouement et leur nécessité, pour une véritable inclusion des enfants en situation de handicap.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter ce vœu.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN